



Chaudière individuelle à condensation au gaz naturel, propane ou mazout uniquement pour client protégé installée par un entrepreneur

800 euros

Demander une prime en 5 étapes

- ① Lisez attentivement les conditions générales et les conditions de l'action.
- ② Complétez le formulaire de demande de façon claire et **exhaustive**, puis signez-le.
- ③ Le cas échéant, demandez à l'entrepreneur ou au vendeur de compléter et de signer **l'attestation** figurant dans la demande de prime, et d'y apposer son cachet.
- ④ Joignez une copie de la facture à la demande et indiquez les données demandées dans les conditions de l'action.

Si les données demandées ne sont pas renseignées, Eandis ne pourra pas procéder au versement de la prime.

- ⑤ Transmettez tous ces documents à Eandis dans les délais impartis :
 - par voie électronique via www.eandis.be
 - par e-mail: reg@eandis.be
 - par La Poste :
Eandis REG-afdeling
Postbus 10020, 2800 Mechelen
 - en introduisant votre demande via un de nos bureaux d'accueil
 - par fax : 09 263 48 56

Traitement de la prime

- Le département URE d'Eandis traite la demande. Si cette opération n'est pas possible dans les 60 jours calendrier qui suivent la réception de la demande de prime, Eandis envoie un accusé de réception au demandeur. Si un complément d'information est demandé dans le même délai, Eandis n'est pas tenue d'envoyer un accusé de réception supplémentaire.

Plus vite via Internet!

- Les demandes de primes complétées par voie électronique, avec factures et attestations scannées, nous permettent de verser plus rapidement votre prime.
- Si la demande est acceptée, vous serez averti par lettre ou e-mail de l'octroi de la prime, du montant octroyé et du compte sur lequel la prime sera versée.
- Si Eandis est dans l'impossibilité de verser la prime, vous serez également averti par lettre ou e-mail et informé des motifs du refus ou des données manquantes.

Informations supplémentaires

Numéro d'appel général 078 35 35 34
reg@eandis.be
www.eandis.be



A1/0001/12

Conditions générales

La prime s'applique exclusivement aux mesures URE dans un bâtiment raccordé au réseau de distribution d'électricité d'Eandis.

Seuls les formulaires de demande dûment complétés seront pris en considération pour l'octroi de la prime.

La prime est strictement liée à l'adresse d'installation et sera versée par virement sur votre compte bancaire.

La demande n'est valable que pour les factures émises à partir du 01/01/2012. Les formulaires de demande doivent nous parvenir au plus tard dans les 12 mois suivant la date de la facture et les primes peuvent être payées jusqu'à 6 mois après la demande.

Les primes sont sujettes à modifications. Utilisez toujours le formulaire de demande le plus récent. Consultez notre site Web ou prenez contact avec nous pour vous en assurer. Date de publication: **décembre 2011**.

La prime ne peut être demandée qu'une fois par adresse d'installation durant une période de 12 mois, calculée à partir de la dernière demande, pour un même type d'investissement. Dans le cas de factures multiples, celles-ci doivent être rentrées ensemble dans un seul dossier de demande. Seules les factures datant d'il y a moins d'un an entrent en considération.

Eandis se réserve le droit de se rendre compte sur place de la situation - à chaque étape du projet - et si nécessaire de contacter l'entreprise et/ou l'entrepreneur qui fournit et/ou place l'installation ou dispense des conseils. Si l'installation ne correspond pas à la description donnée dans la demande, Eandis se réserve le droit de récupérer les primes versées. L'octroi de la prime n'engage en rien la responsabilité du gestionnaire de réseau quant à la qualité des appareils, matériaux et/ou résultats.

La demande de prime s'applique uniquement aux nouveaux achats de matériaux et à leur placement.

Dans le cas d'immeubles à appartements en copropriété forcée, la prime revient à l'association de copropriétaires pour les travaux portant sur les communs et au propriétaire, locataire ou usufruitier individuel pour les travaux portant sur des parties privées.

Montant de la prime

- Le montant de la prime est de **800 euros** par chaudière individuelle à condensation au gaz naturel, propane ou mazout.
- Le montant de la prime est limité au montant de la facture relatif au volet URE, TVA comprise.

Conditions de l'action

- **Réservé aux clients protégés.** Il s'agit des personnes pouvant bénéficier du prix social maximum pour l'électricité et le gaz naturel. Ces clients ajoutent une attestation à leur demande (voir tableau récapitulatif au bas de la page 3).
- La prime n'est valable que pour un logement (maison ou appartement) **existant**, raccordé au réseau de distribution d'électricité d'Eandis avant le 01/01/2006. Les transformations et agrandissements d'une construction existante n'entrent pas en considération pour l'octroi de cette prime.
- La demande de prime n'est valable qu'à condition d'être accompagnée d'une copie de **toutes les factures** de livraison et d'installation (pas de devis, bon de livraison, ticket de caisse ou facture pro forma) de la chaudière à condensation au gaz naturel, propane ou mazout, avec mention de **la marque, du type, de la puissance thermique et des frais d'installation**.
- La **pose** doit être réalisée par un **entrepreneur**.
- La chaudière à condensation au gaz naturel doit porter un marquage CE et satisfaire aux critères de rendement des nouvelles chaudières de chauffage central à condensation alimentées au gaz fixés par l'AR du 18 mars 1997. L'installation doit être conforme à la norme NBN B61-002.
- La chaudière à condensation au mazout doit porter un marquage CE et satisfaire aux critères de rendement des nouvelles chaudières de chauffage central à condensation alimentées au mazout (type I ou II) fixés dans la norme NBN EN 15034. La cheminée doit être conforme au nouveau système de chauffage.



Demande de prime URE 2012

Chaudière individuelle à condensation au gaz naturel, propane ou mazout

Renvoyez ce document dûment complété en **MAJUSCULES** et signé à Eandis REG-afdeling, Postbus 10020, 2800 Mechelen.

Adresse d'installation

Code EAN du raccordement **électrique** à l'adresse d'installation (voir la facture **d'électricité**).

5	4	1	4	4													
---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code postal : Commune/Section :

Rue : N° : Bte :

Habitation raccordée au réseau de distribution d'électricité :

- avant le 1 janvier 2006 Précisez: avant 1946 1946-1970 1971-1990 1991-2006
 après le 1 janvier 2006

Type : maison unifamiliale appartement

Mode de chauffage principal actuel de l'habitation: gaz naturel mazout bois
(ne cochez qu'une seule case) électricité pompe à chaleur autre:

Cette demande porte sur plusieurs appartements: oui non

Si oui : nombre d'appartements concernés par cet investissement:
Le cas échéant, joignez en annexe les différents codes EAN des appartements auxquels cet investissement se rapporte.

Coordonnées du demandeur

Nom : Prénom :

Code postal : Commune/Section :

Rue : N° : Bte :

Téléphone : Gsm :

E-mail :

Nous vous tiendrons au courant de la suite donnée à votre demande par e-mail.
Si vous souhaitez néanmoins être informé par courrier classique, cochez cette case .

La prime peut être versée sur le numéro de compte bancaire suivant:

IBAN: **BE** - - -

Je suis: propriétaire usufruitier locataire syndic association de copropriétaires

Client protégé : non oui *(voir tableau récapitulatif ci-dessous - joindre les attestations)*

Client protégé: Toute personne pouvant bénéficier du prix social minimum pour l'électricité et le gaz naturel. <i>(seules les attestations datées de 2011/2012 sont valables)</i>
<input type="checkbox"/> Personnes auxquelles un revenu d'intégration sociale (minimum de moyens d'existence) est accordé par le CPAS de leur commune - Attestation: CPAS
<input type="checkbox"/> Personnes auxquelles une aide sociale financière semblable au minimum de moyens d'existence est accordée par le CPAS de leur commune - Attestation: CPAS
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une avance sur le revenu garanti aux personnes âgées, sur une allocation de remplacement de revenus aux handicapés ou sur une allocation d'aide aux personnes âgées de la part du CPAS de leur commune - Attestation: CPAS
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation de handicapé suite à une incapacité permanente de travail ou à une invalidité d'au moins 65 % - Attestation : SPF Sécurité sociale ou ONP
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation de remplacement de revenus aux handicapés - Attestation: SPF Sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation d'intégration aux handicapés - Attestation: SPF Sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation d'aide aux personnes âgées - Attestation: SPF Sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation pour l'aide d'une tierce personne - Attestation: SPF Sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant d'une allocation familiale supplémentaire pour enfants présentant une incapacité physique ou mentale d'au moins 66 % - Attestation: SPF Sécurité sociale
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant du revenu garanti aux personnes âgées - Attestation : ONP
<input type="checkbox"/> Personnes bénéficiant de la garantie de revenus aux personnes âgées - Attestation : ONP
<input type="checkbox"/> Locataires occupant un logement dans des immeubles à appartements chauffés au gaz naturel à l'aide d'une installation collective, pour autant que les logements soient offerts en location à des fins sociales par une société de logement social - Attestation de la société de logement social exigée.

ONP : Office national des Pensions, SPF : Service public fédéral

Signature du demandeur

Je déclare par la présente avoir fait installer une chaudière à condensation à l'adresse d'installation ci-dessous:

Rue: _____ N°: _____ Bte: _____

Code postal : _____ Commune/Section: _____

Je déclare que la chaudière à condensation installée répond aux normes et exigences mentionnées dans les conditions de l'action et joins une **copie de la facture** de la chaudière à condensation au gaz naturel, propane ou mazout avec mention de l'adresse d'installation, ainsi que l'attestation de l'entrepreneur.

J'accepte qu'Eandis puisse transmettre les données relatives à cette demande de prime à la commune, à la province ou aux autorités flamandes dans le cadre de leur politique énergétique.

Je confirme également que je suis un client protégé au moment de l'exécution des travaux et joins l'attestation exigée en annexe.

Date: ____ / ____ / _____ Signature: _____

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR

Numéro de TVA: BE 0 _____

Société: _____

J'atteste par la présente avoir installé une chaudière à condensation au gaz naturel, propane ou mazout (*barrer les mentions inutiles*) à l'adresse d'installation ci-dessus. **La chaudière à condensation installée répond aux normes et exigences mentionnées dans les conditions de l'action.**

Caractéristiques de la chaudière à condensation au gaz naturel, propane ou mazout

Combustible : gaz naturel
 propane
 mazout

Marque: _____ Type: _____

Puissance: _____ kW

Il s'agit du (*cocher la case ad hoc*):

- remplacement d'une vieille chaudière par une chaudière à condensation
- remplacement d'une chaudière à haut rendement par une chaudière à condensation

Date: ____ / ____ / _____ Signature + **cachet** de l'entrepreneur: _____